

## Informations générales

---

### Vacance de poste

#### Délégué régional académique ou déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation

NOR : ESRR2116648V

avis

MESRI - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 1er janvier 2022.

Le titulaire de cet emploi exercera ses fonctions sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, par délégation du recteur de région académique, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région. Il s'appuiera sur l'expertise administrative et financière de la direction régionale académique à l'enseignement Supérieur, la recherche et l'innovation, qui lui apportera son soutien sur l'ensemble des dossiers qu'il aura en charge.

Le délégué régional académique est placé, par ailleurs, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le poste est implanté administrativement à Aix-en-Provence, au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, chef-lieu de la région académique.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel des ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par messagerie électronique au recteur de région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur aux adresses mentionnées ci-dessous.

Tous renseignements sont disponibles au rectorat de région académique ([ce.recteur-delegue-esri@region-academique-paca.fr](mailto:ce.recteur-delegue-esri@region-academique-paca.fr) et [secretariat.recteur@region-academique-paca.fr](mailto:secretariat.recteur@region-academique-paca.fr)) ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (01 55 55 62 23, [ai-huynh.van@recherche.gouv.fr](mailto:ai-huynh.van@recherche.gouv.fr)).